CONTRAT « Le goût des plantes » -
AMAP Penn ar bed
Association pour le maintien de
l'agriculture paysanne

Saison : novembre 2023 à avril 2024
Soit 6 livraisons, 1er vendredi de chaque mois

Le CONTRAT est passé entre : La ferme le Goût des Plantes, représentée par Delphine Denis et Christophe Dumétier, agriculteurs, Kerallan, Guilers : 06 82 40 84 89
et l'adhérent à l'AMAP :
M .Mme……Demeurant :……

……..Tél. : …… Portable : …….…… Mél : …….……

<u>Les DISTRIBUTIONS</u> ont lieu le premier vendredi du mois de 17h30 à 19h. Lieu : Potager de Saint-Mathieu, ferme de Kerveur.

<u>LE PRODUCTEUR s'engage à :</u>
- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur la situation de la ferme
- fournir chaque semaine la « part de la récolte » ou panier définie dans le contrat
- cultiver selon le cahier des charges bio et dans le respect des pratiques en AMAP
- informer sur le mode de calcul du prix du panier

<u>LE CONSOMMATEUR s'engage à :</u>
dans le cadre de son engagement dans cette économie sociale et solidaire :
- venir chercher son panier à chaque livraison sur le lieu de distribution, dans les heures imparties, ou le faire récupérer par quelqu'un
- effectuer le nombre de permanences de distribution nécessaire, en fonction de la répartition des créneaux entre tous les adhérents (environ 2 présences par saison de 6 mois)
- régler la totalité du montant de la saison par chèques et selon les modalités ci-après
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier
- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles

<u>ABSENCE :</u>
En cas d'impossibilité ou d'absence, le consommateur prévient les producteurs autant que possible 2 semaines à l'avance. En cas de départ de l'AMAP le consommateur s'engage à trouver un remplaçant repreneur des paniers jusqu'à la fin de la saison.

<u>ANNULATION DE DISTRIBUTIONS :</u>
- Pas d'annulation de livraison, parfois report à la semaine suivante.

<u>PRODUITS PROPOSES :</u> (voir https://legoutdesplantes.fr/#produits/ pour la composition des mélanges)

Tisanes. **Mélanges** : « tisane du mois », « Digest ! », « Passe-partout », « le thé de Kerallan », Centenaire, Détox, Gazelle, Passerelle, Peps, « Salut à toi », Tonus, « Comme un Loir », « Doux rêves », Morphée, Zen, glaz, inspir, « rhûme d'Iroise ». **Simples** : artichaut, aubépine, bourrache, bruyère, camomille matricaire, cassis, eucalyptus, fenouil, framboisier, frêne, guimauve, hysope

Sirops : menthe marocaine, menthe poivrée, romarin, rose, coquelicot, reine des prés, sureau, eucalyptus, thym serpolet, agastache anisée, bourgeon de pin, lavande fine, ronce, verveine

Aromates : pots en verre de 15 g à 30 g selon les plantes. **Mélanges** : saladine, poissonnade, « on dirait le sud », « ça mijote », « ortie/prêle ». **Simples** : fenouil, menthe marocaine, origan, ortie, romarin, sarriette, sauge, shiso, thym.

Pestos : « ail des ours »

COMMANDES et MODALITES DE PAIEMENT

Mois	Produits	Choix	Prix unitaire	Quantité souhaitée	Prix par produit	Prix mensuel
Novembre	Tisane		3,80 €			
	Aromate		3,50 €			
	Sirop		5 € +1€ de consigne			
	Pesto		4 €			
Décembre	Tisane		3,80 €			
	Aromate		3,50 €			
	Sirop		5 € +1€ de consigne			
	Pesto		4 €			
Janvier	Tisane		3,80 €			
	Aromate		3,50 €			
	Sirop		5€ +1€ de consigne			
	Pesto		4 €			
Février	Tisane		3,80 €			
	Aromate		3,50 €			
	Sirop		5€ +1€ de consigne			
	Pesto		4 €			
Mars	Tisane		3,80 €			
	Aromate		3,50 €			
	Sirop		5€ +1€ de consigne			
	Pesto		4 €			
Avril	Tisane		3,80 €			
	Aromate		3,50 €			
	Sirop		5€ +1€ de consigne			
	Pesto		4 €			
					Total semestriel	

Les **chèques à l'ordre de « Le goût des plantes »** sont donnés aux producteurs au moment de la signature du contrat. Il est possible de payer en plusieurs fois.

Date et signature :